



GUIDE ACCULTURATION ARMÉE - ENTREPRISES - ÉDITION 2026

COMPRENDRE, COOPÉRER, AGIR

RÉALISÉ PAR LE COMITÉ DE LIAISON DÉFENSE VAR

Introduction.....	03
Pourquoi ce document ?.....	04
Pourquoi l'armée s'adresse aux chefs d'entreprises ?.....	04
Enjeux pour le territoire et pour le monde économique.....	04
Le comité de Liaison Défense du Var (CLD 83).....	05
1. Comprendre l'armée : repères essentiels.....	06
1.1. Une institution au service de la Nation.....	07
1.2. Les missions des armées.....	07
1.3. Les grandes composantes des armées.....	08
1.4. Chiffres clés.....	10
2. L'armée dans le Var.....	11
2.1. Une empreinte militaire exceptionnelle.....	12
2.2. Les principales formations militaires dans le Var.....	12
2.3. Effectifs et profils.....	13
2.4. Deux bases de soutien, deux pôles géographiques : Toulon et Draguignan.....	13
2.5. La composante aéromobile : ALAT.....	14
2.6. L'enseignement : écoles militaires.....	15
2.7. Un écosystème industriel et économique directement lié à la défense.....	16
2.8. Rôle territorial.....	17
3. Les principaux acteurs du monde militaire.....	18
3.1. Direction civile des armées.....	19
3.2. Commandement militaire des armées.....	19
3.3. Organisation territoriale du commandement.....	20
3.4. Les directions et services interarmées, acteurs et décideurs des marchés publics de la défense (armement et hors armement).....	21
3.5. Les acteurs de l'emploi et de la reconversion.....	23
4. La réserve militaire et la Garde nationale.....	25
4.1. La réserve militaire et la Garde nationale.....	26
4.2. La Réserve militaire : un engagement compatible avec l'entreprise.....	28
5. Le Service Militaire : un outil d'insertion et de recrutement.....	29
5.1. Le service national (SN).....	30
5.2. Le Service Militaire Volontaire (SMV).....	30
6. Les axes de partenariat Armée – Entreprises.....	31
6.1. Emploi et recrutement.....	32
6.2. Innovation et économie.....	33
6.3. Engagement sociétal.....	34
7. Entreprises – Armée : mode d'emploi.....	36
Conclusion.....	38



INTRODUCTION

GUIDE ACCULTURATION ARMÉE ENTREPRISES - COMITÉ DE LIAISON DÉFENSE VAR

Pourquoi ce document ?

Ce document d'acculturation Armée – Entreprises a pour objectif de mieux se comprendre pour mieux coopérer. Les mondes militaire et économique suivent des logiques, des codes et des contraintes différents. Sans un minimum de pédagogie, ces différences peuvent freiner des partenariats pourtant très utiles.

Il vise à :

- Sensibiliser et informer les chefs d'entreprise, quel que soit le secteur ou la taille de leur structure, en offrant une vision concrète des armées : missions, organisation, besoins et opportunités pour le monde économique.
- Démystifier l'institution militaire, souvent perçue de manière partielle, en expliquant simplement les dispositifs existants (réserve, reconversion, partenariats, marchés publics). Ce document facilite l'appropriation et lève les freins liés à la méconnaissance.
- Mettre en lumière les bénéfices pour l'entreprise : accès à des compétences spécifiques, développement de réseaux, participation à des projets innovants, valorisation de l'image et engagement citoyen.
- Créer du lien au niveau local, en montrant que chaque entreprise, de la TPE au grand groupe, peut trouver sa place dans une dynamique territoriale.
- Servir de porte d'entrée vers l'action, en incitant les chefs d'entreprise à s'engager concrètement : recruter un réserviste, accueillir un ancien militaire, répondre à un marché ou entrer en contact avec les interlocuteurs dédiés.

Pourquoi l'armée s'adresse aux chefs d'entreprises ?

Les chefs d'entreprise sont des acteurs clés du fonctionnement économique, social et territorial. Leur engagement peut soutenir les forces armées et renforcer le lien entre la Nation et sa défense :

- Recrutement et ressources humaines : intégrer des anciens militaires en reconversion, leurs conjoints ou des réservistes, valorisant des profils qualifiés et assurant la continuité des parcours professionnels.
- Partenariats économiques : l'Armée s'appuie sur un tissu solide d'entreprises pour ses achats et prestations, qu'il s'agisse de grandes entreprises, PME ou TPE.
- Innovation et transfert technologique : les entreprises apportent agilité et savoir-faire dans des projets collaboratifs bénéfiques aux armées et au secteur privé.
- Dynamique territoriale : l'implication locale des entreprises renforce le lien Armée–Nation, favorise l'emploi et soutient des initiatives de sensibilisation.
- Engagement sociétal : intégrer les enjeux de défense dans la stratégie de l'entreprise, valorisant sa responsabilité sociétale (RSE) et son ancrage citoyen.

Enjeux pour le territoire et pour le monde économique

Le partenariat Armée–Entreprises est un levier structurant pour un développement territorial durable :

- Pour le territoire, il renforce attractivité et résilience, dynamise l'emploi, sécurise les compétences stratégiques et prépare aux crises (sanitaires, sécuritaires ou climatiques).
- Pour le monde économique, il améliore la compétitivité, favorise l'innovation et facilite le recrutement de profils qualifiés et adaptables.
- La présence d'un écosystème lié à la défense (entreprises partenaires, réservistes, anciens militaires) contribue à dynamiser l'emploi, à maintenir des compétences clés et à sécuriser certaines activités stratégiques.

- Les entreprises peuvent accéder à de nouvelles opportunités via les marchés de la défense, développer leur activité et diversifier leurs débouchés.
- Les collaborations avec les armées favorisent les transferts de technologies et le développement de solutions à forte valeur ajoutée.
- Cela stimule la recherche, accélère les cycles d'innovation et renforce la capacité d'adaptation des entreprises.
- Image et responsabilité sociétale, les entreprises engagées auprès des armées renforcent leur crédibilité, leur attractivité, leur rôle citoyen et leur ancrage local.

Le comité de Liaison Défense du Var (CLD 83)

Le Comité de Liaison Défense du Var (CLD 83) est la déclinaison territoriale du Comité de Liaison Défense national, issu d'une convention entre le ministère des Armées et le MEDEF.

Il constitue une instance opérationnelle de dialogue et de coopération entre les armées et les acteurs économiques du territoire varois, en particulier les chefs d'entreprise. À ce titre, il joue un rôle essentiel de passerelle institutionnelle entre le monde militaire et le monde de l'entreprise.

Un rôle de facilitateur et de mise en relation

Le CLD 83 a pour mission principale de favoriser la compréhension mutuelle entre deux univers aux cultures différentes mais aux intérêts convergents. Il agit comme un facilitateur en permettant :

- de faire connaître les besoins des armées (recrutement, réserve, marchés publics, innovation) ;
- d'informer les entreprises sur les opportunités concrètes de partenariat ;
- de lever les freins liés à la méconnaissance et de créer un climat de confiance durable.

Des actions concrètes au service du territoire

Sur le plan opérationnel, le CLD 83 soutient et développe des actions concrètes, parmi lesquelles :

- la promotion de la réserve opérationnelle ;
- l'accompagnement de la reconversion des militaires vers le secteur civil ;
- la sensibilisation aux dispositifs existants ;
- la mise en relation avec les acteurs institutionnels et économiques ;
- l'animation du réseau local Armée-Entreprises.

Un levier structurant pour le territoire

L'existence d'un CLD à l'échelle du Var permet d'ancrer durablement la relation Armée-Entreprises dans une logique de proximité, adaptée aux réalités locales. Il constitue un véritable outil de mobilisation collective, capable de fédérer les acteurs autour d'objectifs communs :

- développement de l'emploi,
- soutien à l'innovation,
- renforcement de l'engagement citoyen,
- amélioration de la résilience du territoire.

Ce guide est la 1ère réalisation concrète du Comité de Liaison Défense Var.



01 - COMPRENDRE L'ARMÉE : REPÈRES ESSENTIELS

GUIDE ACCULTURATION ARMÉE ENTREPRISES - COMITÉ DE LIAISON DÉFENSE VAR

1.1. Une institution au service de la Nation

Les armées françaises constituent une institution républicaine placée au service de la Nation. Leur action s'inscrit dans le cadre des principes fondamentaux de l'État, notamment la souveraineté nationale, l'intégrité du territoire et la protection des populations.

Elles sont placées sous l'autorité des plus hautes institutions de la République : le Président de la République, le chef des armées, le Gouvernement, qui détermine et conduit la politique de la Nation, et le ministre des Armées, chargé de sa mise en œuvre.

En tant qu'institution publique, les armées participent à l'exercice des missions régaliennes de l'État. Elles contribuent à garantir la sécurité nationale, à défendre les intérêts de la France et à préserver sa capacité d'action dans un environnement international incertain.

Au-delà de leur fonction militaire, les armées entretiennent un lien étroit avec la société. Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire, interagissent avec les acteurs publics et privés, et participent à des dynamiques économiques, sociales et territoriales.

Elles reposent sur des valeurs structurantes (engagement, sens du devoir, discipline, cohésion) qui fondent leur action et leur identité. Ces valeurs contribuent également à renforcer le lien entre les armées et la Nation.

Ainsi, les armées apparaissent à la fois comme un instrument de défense, un acteur public structurant et un élément central de la cohésion nationale.

1.2. Les missions des armées

Les armées françaises assurent un ensemble de missions visant à garantir la défense de la Nation, la protection du territoire et la sécurité des populations. Elles interviennent dans un cadre national et international, en complémentarité avec les autres acteurs de l'État.

1.2.1. Missions militaires

Les armées assurent la protection du territoire national contre toute menace ou agression, en contribuant à la surveillance des espaces terrestre, aérien et maritime, et en maintenant une capacité permanente de réaction.

Elles interviennent hors du territoire national dans le cadre d'opérations extérieures, afin de défendre les intérêts de la France, contribuer à la stabilité internationale et honorer ses engagements auprès de ses partenaires et alliés.

Les armées participent à la protection des intérêts stratégiques de la Nation, qu'ils soient économiques, politiques ou de sécurité, sur le territoire national comme à l'étranger.

En cas de conflit armé, elles sont engagées pour défendre la souveraineté nationale, assurer l'intégrité du territoire et préserver les intérêts fondamentaux de la Nation.

1.2.2. Missions de sécurité nationale

Les armées contribuent à la protection et la sécurité du territoire en appui des forces de sécurité intérieure, notamment dans des contextes de menace élevée.

Elles participent à la surveillance et à la protection d'infrastructures essentielles au fonctionnement du pays (sites sensibles, installations stratégiques, réseaux). Les armées peuvent être mobilisées pour renforcer les dispositifs de sécurité lors d'événements majeurs ou de situations particulières nécessitant des moyens complémentaires.

1.2.3. Missions d'appui aux autorités civiles

Les armées interviennent en appui des autorités civiles lors de crises majeures (catastrophes naturelles, crises sanitaires, événements exceptionnels), en apportant des moyens humains et matériels.

Elles participent aux opérations de secours et d'assistance aux populations, notamment en cas de situation d'urgence.

Les armées apportent un soutien logistique aux autorités publiques, en mobilisant leurs capacités de transport, de déploiement et d'organisation.

1.3. Les grandes composantes des armées

Les forces armées françaises se structurent autour de plusieurs composantes complémentaires, chacune spécialisée dans un milieu ou une fonction spécifique. Cette organisation permet de couvrir l'ensemble des champs d'action (terrestre, maritime, aérien immatériel et spatial) tout en garantissant la cohérence et la complémentarité des moyens engagés.

Ces composantes s'appuient sur des capacités opérationnelles, techniques et humaines adaptées à leurs environnements respectifs, et contribuent collectivement à la mise en œuvre de la politique de défense de la France.

1.3.1. L'Armée de Terre : engagée sur le territoire national et en opérations extérieures

L'Armée de Terre constitue la composante terrestre des forces armées françaises. Elle est organisée autour d'unités spécialisées (infanterie, cavalerie, artillerie, génie, transmissions, logistique, aéromobilité, ...), capables d'intervenir dans des environnements variés, allant du territoire national aux zones d'opérations extérieures.

Elle se caractérise par sa capacité à être engagée au contact, dans des contextes souvent complexes et évolutifs, nécessitant une forte réactivité, une grande adaptabilité et une coordination étroite avec les autres composantes des forces armées.

Ses moyens incluent notamment :

- des unités de combat et de projection
- des capacités de renseignement et de commandement
- des moyens logistiques et de soutien
- des équipements terrestres (véhicules blindés, systèmes d'artillerie, moyens du génie, hélicoptères de combat, ...)

L'Armée de Terre joue également un rôle important dans la présence militaire sur le territoire, à travers ses implantations, ses activités d'entraînement et sa contribution à la dynamique locale (elle a développé un concept de garnison de combat qui vise à rapprocher les garnisons de leur environnement civil).

1.3.2. La Marine nationale : garante de la sécurité maritime

La Marine nationale assure la défense des intérêts français en mer et depuis la mer, dans un espace maritime particulièrement vaste, incluant la métropole et les territoires ultramarins. Elle met en œuvre une large gamme de capacités :

- bâtiments de surface (frégates, porte-avions, patrouilleurs) ;
- sous-marins ;
- aéronefs embarqués (hélicoptères, avions de patrouille maritime) ;
- moyens de surveillance et de contrôle des espaces maritimes.

Elle contribue à la protection des approches maritimes, à la sécurisation des routes commerciales, à la surveillance des espaces maritimes et à la présence française dans les zones d'intérêt stratégique.

La Marine nationale joue également un rôle structurant pour les territoires littoraux, notamment à travers ses bases navales, ses infrastructures industrielles et ses interactions avec les acteurs économiques.

1.3.3. L'Armée de l'Air et de l'Espace : protection de l'espace aérien et spatial

L'Armée de l'Air et de l'Espace est responsable de la surveillance, de la protection et de la défense de l'espace aérien national, ainsi que de la conduite des opérations dans le domaine spatial. Elle s'appuie sur des moyens variés :

- avions de chasse ;
- avions de transport et de ravitaillement ;
- drones ;
- systèmes de détection et de surveillance ;
- capacités spatiales (satellites, systèmes d'observation et de communication).

Elle assure une posture permanente de sûreté aérienne, garantissant la capacité de réaction face à toute menace dans l'espace aérien.

Dans le domaine spatial, elle contribue à la surveillance de l'environnement spatial et à la protection des capacités stratégiques associées.

Son organisation lui permet d'intervenir rapidement sur de longues distances, en complément des autres armées.

1.3.4. La Gendarmerie nationale : force armée assurant des missions de sécurité intérieure

La Gendarmerie nationale est une force armée chargée principalement de missions de sécurité intérieure. Elle exerce ses missions sous l'autorité du ministère de l'Intérieur pour l'emploi, tout en conservant son statut militaire. Elle assure :

- la sécurité des personnes et des biens ;
- le maintien de l'ordre public ;
- la police judiciaire ;
- la sécurité des zones rurales, périurbaines et de certains espaces spécifiques.

Elle dispose également de capacités spécialisées (intervention, montagne, maritime, aérienne, nucléaire), lui permettant d'intervenir dans des contextes variés.

Par son maillage territorial dense, la Gendarmerie constitue un acteur essentiel de la présence de l'État sur l'ensemble du territoire.

1.3.5. Les services interarmées : soutien, santé, logistique, renseignement, etc.

Les services interarmées regroupent des structures spécialisées qui assurent des fonctions de soutien indispensables au fonctionnement des forces armées. Ils interviennent dans des domaines variés :

- santé (service de santé des armées) ;
- logistique et commissariat (soutien des forces, approvisionnement, restauration) ;
- infrastructures (construction, maintenance des installations) ;
- énergie (approvisionnement et gestion des ressources énergétiques) ;
- numérique et systèmes d'information ;
- renseignement et appui spécialisé.

Ces services permettent de mutualiser les moyens entre les différentes armées, d'optimiser les ressources et d'assurer la continuité des activités, en métropole comme en opération. Ils jouent également un rôle important dans les interactions avec les acteurs économiques, notamment à travers les marchés publics, les partenariats industriels et les besoins en prestations spécialisées.

1.4. Chiffres clés

Indicateur	Valeur	Année	Source
Budget total du ministère des Armées	61,8 Md€	2025	(CCD25, 2026)
Budget mission Défense (hors pensions)	50,5 Md€	2025	(CCD25, 2026)
Part du budget de l'État	14,2 %	2025	(CCD25, 2026)
Effort de défense (% PIB)	2,07 %	2025	(CCD25, 2026)
Dépense de défense par habitant	757 €	2022	(PSD25, 2025)
Achats du ministère des Armées	28,5 Md€	2023	(PSD25, 2025)
Paiements aux fournisseurs	30,3 Md€	2024	(PSD25, 2025)
Paiements vers fournisseurs résidents	25,1 Md€	2024	(EcoDef273, 2026)
Nombre de fournisseurs	≈25 500	2024	(EcoDef273, 2026)
Dépenses de R&D défense	9,09 Md€	2025	(EcoDef273, 2026)
Effectifs totaux ministère	263 631	2024	(CCD25, 2026)
Personnel militaire	199 618	2024	(CCD25, 2026)
Personnel civil	64 014	2024	(CCD25, 2026)



02 - L'ARMÉE DANS LE VAR

GUIDE ACCULTURATION ARMÉE ENTREPRISES - COMITÉ DE LIAISON DÉFENSE VAR

2.1. Une empreinte militaire exceptionnelle

Le département du Var constitue l'un des principaux territoires militaires français, caractérisé par une concentration exceptionnelle d'unités, d'infrastructures et de capacités liées à la défense. Cette présence s'inscrit dans la durée et structure profondément l'organisation du territoire.

Cette empreinte se traduit par :

- la présence de formations majeures relevant des trois armées et des services interarmées ;
- des infrastructures de premier plan, notamment la base navale de Toulon, première base navale d'Europe, et le camp de Canjuers, plus grand camp d'entraînement d'Europe occidentale ;
- un réseau dense d'établissements de formation, de soutien, d'administration et de commandement.

Au-delà de ces implantations, le Var se distingue par un écosystème étroitement lié aux activités de défense, associant acteurs militaires, industriels et institutionnels. Cette articulation contribue à faire du département un territoire à la fois stratégique, opérationnel et économique pour les armées.

Par son intensité et sa diversité, cette empreinte confère au Var un rôle central dans l'organisation, la préparation et le soutien des forces, tout en générant des effets structurants durables sur le territoire en matière d'emploi, d'attractivité et de développement.

2.2. Les principales formations militaires dans le Var



2.3. Effectifs et profils

Aperçu des effectifs militaires et civils de la défense présents localement, ainsi que des grandes familles de métiers représentées.

Niveau	Indicateur	Valeur	Année	Source
Régional	Effectifs militaires et civils	~46 000	2020	(FEPACA20, 2021)
Régional	Part dans l'emploi régional (Pour 1000)	20,7	2020	(FEPACA20, 2021)
Départemental	Effectifs du ministère des Armées	30 958	2023	(LPM2430VAR, 2023)
Départemental	Population liée (avec familles)	61 366	2023	(LPM2430VAR, 2023)
Départemental	Emplois industriels défense	6 062	2023	(LPM2430VAR, 2023)
Départemental	Emplois induits	12 739	2023	(LPM2430VAR, 2023)
Départemental	Ressortissants ONACVG	57 000	2023	(LPM2430VAR, 2023)
Départemental	Réservistes	2 668	2023	(LPM2430VAR, 2023)
Départemental	Réservistes (Objectif)	4 500	2030	(LPM2430VAR, 2023)

2.4. Deux bases de soutien, deux pôles géographiques : Toulon et Draguignan

L'organisation territoriale des armées dans le Var repose sur deux pôles complémentaires, structurés autour de Toulon et de Draguignan. Ces deux implantations concentrent des capacités majeures de commandement, de soutien, de formation et d'entraînement, participant à la cohérence d'ensemble du dispositif militaire dans le département.

2.4.1. Qu'est-ce qu'une base de soutien ?

Une base de soutien constitue une structure interarmées chargée de regrouper et d'organiser les fonctions de soutien au profit des unités opérationnelles. Elle assure notamment les soutiens :

- administratif (ressources humaines, finances) ;
- logistique (transport, alimentation, maintenance, habillement) ;
- infrastructure (immobilier, installations, équipements) ;
- de vie (hébergement, restauration, services).

Ces bases permettent de mutualiser les moyens, de rationaliser les ressources et de garantir la continuité du fonctionnement des unités, en concentrant les fonctions non opérationnelles au sein d'organisations dédiées.

Elles constituent ainsi un élément clé de l'efficacité globale des forces, en assurant leur disponibilité dans la durée.

2.4.2. Toulon : première base navale d'Europe

Le pôle de Toulon s'organise autour de la base navale de Toulon, première base navale d'Europe et principal port militaire français. Elle accueille une part majeure des capacités de la Marine nationale, notamment :

- des bâtiments de premier rang (porte-avions, sous-marins, frégates) ;
- des unités de soutien et de maintenance ;
- des infrastructures industrielles et portuaires de haut niveau.

Ce pôle concentre également de nombreux services interarmées, directions et organismes de soutien, contribuant à la préparation, à l'entretien et à la disponibilité des forces navales.

Par son volume d'activité et son niveau d'exigence technique, la base navale de Toulon constitue un écosystème unique, associant acteurs militaires, industriels et institutionnels.

Elle représente un moteur économique majeur pour le territoire, avec des effets significatifs en matière d'emploi, de sous-traitance et de développement industriel.

2.4.3. Draguignan : Premier camp d'entraînement « à l'ouest de l'Oural » (Canjuers)

Le pôle de Draguignan s'organise autour d'une garnison de premier plan de l'armée de Terre, qui regroupe des fonctions de commandement, de formation et de soutien. À ce titre, Draguignan constitue le centre de gravité du dispositif militaire terrestre dans le département, notamment à travers le rôle du commandant de garnison et la présence d'organismes structurants.

Ce pôle s'appuie sur un ensemble cohérent d'implantations complémentaires, parmi lesquelles les Écoles militaires de Draguignan (EMD), qui assurent la formation des cadres et des spécialistes, ainsi que des unités et structures de soutien participant à la préparation des forces.

À proximité immédiate, le camp de Canjuers constitue un outil d'entraînement exceptionnel. Avec une superficie d'environ 35 000 hectares, il est le plus grand camp d'entraînement d'Europe occidentale. Il permet la conduite d'exercices interarmes à grande échelle et la mise en œuvre de systèmes d'armes lourds dans des conditions proches de la réalité opérationnelle.

L'articulation entre la garnison de Draguignan, les écoles et le camp de Canjuers permet de réunir sur un même territoire les fonctions de formation, de préparation et d'entraînement des forces terrestres, dans une logique intégrée. Par son organisation et son emprise, ce pôle contribue de manière significative à la structuration du territoire du haut Var, tant sur le plan économique que spatial, en générant des flux d'activité, d'emploi et de partenariats avec les acteurs locaux.

2.5. La composante aéromobile : ALAT

Le département du Var accueille une composante essentielle de l'armée de Terre : l'Aviation légère de l'armée de Terre (ALAT), spécialisée dans la formation des pilotes d'hélicoptères au profit des forces terrestres.

Implantée notamment au Cannet-des-Maures, cette composante s'articule autour d'unités opérationnelles et d'infrastructures dédiées à la mise en œuvre et au soutien des capacités aéromobiles. Elle constitue un élément clé de la manœuvre terrestre, en assurant la mobilité, l'appui et la coordination des unités engagées.



Le site du Cannet-des-Maures accueille en particulier des régiments d'hélicoptères de combat, mettant en œuvre différents types d'aéronefs adaptés à des missions variées :

- appui et intervention (hélicoptères d'attaque) ;
- manœuvre et transport (hélicoptères de manœuvre) ;
- reconnaissance et observation.

Cette composante s'appuie sur des infrastructures spécifiques (zones de poser, maintenance, logistique, simulation), permettant d'assurer la préparation et la disponibilité des équipages et des appareils.

Par sa nature, l'ALAT repose sur une forte intégration avec les autres composantes des forces terrestres, ainsi qu'avec les dispositifs d'entraînement du territoire, notamment le camp de Canjuers.

Au-delà de sa dimension militaire, cette implantation contribue à la dynamique territoriale :

- activité économique liée au maintien en condition des aéronefs ;
- emplois directs et indirects ;
- interactions avec les acteurs industriels et les collectivités locales.

Ainsi, la présence de l'ALAT dans le Var renforce la cohérence du dispositif terrestre, en complétant les capacités de formation et d'entraînement par une composante aéromobile intégrée.

2.6. L'enseignement : écoles militaires

Le département du Var accueille des établissements majeurs de formation des armées, qui participent à la préparation des forces, à la transmission des savoir-faire militaires et à la montée en compétence des personnels tout au long de leur carrière. Ces structures constituent des pôles d'excellence, au croisement des enjeux opérationnels, techniques et territoriaux.

. À Draguignan, les Écoles militaires de Draguignan (EMD) regroupent plusieurs organismes de formation de l'armée de Terre, notamment dans les domaines de l'artillerie et de l'infanterie. Elles assurent :

- la formation initiale des cadres et des spécialistes ;
- la formation d'application et les stages de perfectionnement ;
- l'entraînement technique et tactique des unités.

Les EMD s'appuient sur des infrastructures dédiées et sur la proximité de camps d'entraînement majeurs, permettant de combiner enseignement théorique et mise en situation opérationnelle. Elles accueillent chaque année plusieurs milliers de stagiaires, français et étrangers, contribuant au rayonnement de l'armée de Terre et au développement de coopérations internationales.

. À Saint-Mandrier-sur-Mer, le Pôle écoles Méditerranée constitue l'un des principaux centres de formation de la Marine nationale (env 8000 élèves par an). Il regroupe plusieurs écoles et centres spécialisés couvrant un large spectre de métiers :

- systèmes navals et maintenance ;
- sécurité, lutte contre les sinistres et protection des installations ;
- spécialités opérationnelles et techniques embarquées.

Ce pôle assure la formation initiale et continue des marins, depuis l'entrée dans la Marine jusqu'aux niveaux les plus spécialisés, et joue un rôle clé dans le maintien des compétences nécessaires à la mise en œuvre des unités navales.

Le département accueille également l'École de l'aviation légère de l'armée de Terre (EALAT), implantée au Cannet-des-Maures. Elle assure la formation des pilotes et des équipages d'hélicoptères de l'ALAT, depuis la formation initiale jusqu'aux qualifications opérationnelles les plus avancées. Elle joue un rôle central dans la préparation des capacités aéromobiles de l'armée de Terre.

L'articulation de ces établissements permet de couvrir, sur un même territoire, des domaines de formation complémentaires : terrestre, naval et aéromobile. Elle favorise les synergies entre les composantes et contribue à la cohérence globale de la préparation des forces. Par leur activité, ces structures participent également à la dynamique territoriale :

- retombées économiques locales (hébergement, services, sous-traitance) ;
- attractivité du territoire pour les activités de formation et de défense ;
- interactions avec les acteurs civils (enseignement, entreprises, collectivités).

Ces établissements font du Var un territoire de référence en matière de formation militaire, à la fois au niveau national et international.

2.7. Un écosystème industriel et économique directement lié à la défense

Niveau	Indicateur	Valeur	Année	Source
Régional	Paiements aux PME régionales	158,1 M€	2020	(FEPACA20, 2021)
Régional	Nombre de PME fournisseurs	1 812	2020	(FEPACA20, 2021)
Régional	Rang national région militaire	2e	2020	(FEPACA20, 2021)
Départemental	Entreprises fournisseurs directes	617	2023	(LPM2430VAR, 2023)
Départemental	Sous-traitants armement	85	2023	(LPM2430VAR, 2023)
Départemental	Paiements directs aux entreprises	154 M€	2023	(LPM2430VAR, 2023)
Départemental	Investissements d'infrastructure	2,637 Md€	24-30	(LPM2430VAR, 2023)
Départemental	Masse salariale annuelle	1,236 Md€	24-30	(LPM2430VAR, 2023)
Départemental	Achats locaux des unités	632 M€	24-30	(LPM2430VAR, 2023)
Départemental	Plan Famille	75 M€	24-30	(LPM2430VAR, 2023)
Départemental	Logements construits ou rénovés	>650	24-30	(LPM2430VAR, 2023)

2.8. Rôle territorial

2.8.1. Un acteur de l'aménagement du territoire

Par leurs implantations durables (bases, régiments, ports, écoles), les armées participent à l'équilibre territorial :

- structuration de bassins de vie ;
- maintien d'activités dans des zones stratégiques ou moins densément peuplées ;
- effets d'entraînement sur les infrastructures et les services.

2.8.2. Un partenaire économique de premier plan

Les forces armées contribuent à la vie du territoire : emploi, économie locale, sécurité, rayonnement institutionnel.

Illustration de l'impact d'un régiment témoin de l'armée de Terre :

- 1 740 emplois générés en moyenne par le régiment ;
- 3 470 personnes en moyenne dépendent d'un régiment. 2 400 de façon directe, 60 de façon indirecte, 1 010 par effet induit ;
- 1 000 enfants scolarisés ;
- 28M€ de masse salariale pour le personnel du régiment, soutiens internes (services de support) et externes (prestataires et collectivités) ;
- 50M€ de création de richesse dont 85% au profit du territoire.

2.8.3. Un ancrage institutionnel et un rôle de coordination territoriale

Les armées sont intégrées à l'organisation territoriale de l'État, notamment à travers le rôle du délégué militaire départemental (DMD 83) :

- interface avec les autorités civiles (préfecture, collectivités) ;
- coordination avec les acteurs institutionnels et économiques ;
- participation aux dynamiques locales.

Par leur implantation, leurs capacités organisationnelles et leur intégration dans les dispositifs publics, les armées contribuent à la robustesse du territoire face aux crises.

Elles participent à la préparation et à la capacité d'adaptation des territoires, en lien avec les autorités civiles et les acteurs économiques.



03 - LES PRINCIPAUX ACTEURS DU MONDE MILITAIRE

3.1. Direction civile des armées

La direction civile des armées s'inscrit dans une chaîne d'autorité exercée par les plus hautes autorités de l'État, conformément aux principes constitutionnels. Elle relève :

- du Président de la République, chef des armées, garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire ;
- du Gouvernement, qui détermine et conduit la politique de la Nation ;
- du ministre des Armées, responsable de la mise en œuvre de la politique de défense.

Elle s'inscrit également dans un cadre de contrôle démocratique et institutionnel assuré notamment par :

- le Parlement, qui vote les lois de programmation militaire et contrôle l'action du Gouvernement ;
- les juridictions financières, en particulier la Cour des comptes, qui évaluent la gestion des ressources publiques ;
- les dispositifs de contrôle interne, d'audit et d'inspection propres au ministère.

Au sein de ce cadre, les structures civiles du ministère des Armées assurent le pilotage, la gestion des ressources et la conduite des politiques publiques de défense.

3.2. Commandement militaire des armées

Le commandement militaire des armées regroupe l'ensemble des structures chargées de la préparation, de l'organisation, de la planification et de la conduite des forces armées, dans le cadre des orientations fixées par les autorités civiles.

Il constitue une chaîne hiérarchique clairement établie, fondée sur les principes d'unité de commandement, de subsidiarité et de réactivité.

3.2.1. Le niveau interarmées : cohérence et emploi des forces

Le commandement militaire est placé sous l'autorité du Chef d'état-major des armées (CEMA), qui :

- est responsable de l'emploi des forces ;
- assure la cohérence des capacités militaires entre les armées ;
- planifie et conduit les opérations ;
- conseille les autorités politiques sur l'engagement des moyens militaires.

Il s'appuie notamment sur l'état-major des armées et sur des commandements interarmées spécialisés. Ce niveau garantit la cohérence globale et la coordination interarmées.

3.2.2. Le niveau des armées : préparation et organisation des forces

Chaque armée (Terre, Marine nationale, Air et Espace) dispose de son propre chef d'état-major, responsable de :

- la préparation opérationnelle des forces ;
- leur organisation, leur entraînement et leur disponibilité ;
- la gestion des ressources humaines et des équipements propres à leur milieu.

Ce niveau garantit la capacité des forces à être engagées dans la durée et dans des environnements spécifiques.

3.2.3. Les niveaux de commandement : mise en œuvre et exécution

Le commandement militaire repose également sur une organisation à plusieurs échelons :

- commandements opérationnels, chargés de la conduite des opérations ;
- commandements organiques, responsables de la préparation et du soutien des forces ;
- échelons territoriaux, assurant la présence et la coordination locale.

Ces niveaux permettent :

- l'adaptation aux différents contextes d'engagement ;
- la déclinaison des décisions stratégiques au niveau opérationnel et tactique ;
- la continuité de l'action militaire du niveau central jusqu'au terrain.

Ils assurent la mise en œuvre concrète des décisions et la capacité d'action des forces.

3.3. Organisation territoriale du commandement

L'organisation territoriale du commandement des armées permet d'assurer la présence militaire sur l'ensemble du territoire national, en articulation avec les autorités civiles et les dispositifs de l'État. Elle repose sur une structuration hiérarchisée, déclinée du niveau zonal au niveau local, garantissant la cohérence de l'action militaire et son intégration dans les dynamiques territoriales.

3.3.1. L'organisation territoriale interarmées de défense

L'organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD) constitue le cadre de référence de la présence et de l'action des armées sur le territoire national. Elle s'appuie sur un découpage en zones de défense et de sécurité, correspondant à l'organisation territoriale de l'État. Cette organisation permet :

- d'assurer la coordination interarmées à l'échelle territoriale ;
- de faciliter les relations avec les autorités civiles ;
- de garantir la continuité de l'action de l'État en matière de défense.

Elle constitue un dispositif structurant, permettant d'adapter l'organisation militaire aux réalités territoriales.

3.3.2. L'officier général de la zone de défense et de sécurité (OGZDS)

L'officier général de la zone de défense et de sécurité (OGZDS) est le représentant du commandement militaire au niveau de la zone. Il est chargé de :

- coordonner l'action des armées à l'échelle zonale ;
- assurer l'interface avec le préfet de zone de défense et de sécurité ;
- contribuer à la planification et à la préparation des dispositifs territoriaux.

Il joue un rôle clé dans l'articulation entre les armées et les autorités civiles à l'échelle régionale.

3.3.3. Le délégué militaire départemental (DMD)

Le délégué militaire départemental (DMD) représente les armées à l'échelle du département. Placée sous l'autorité de l'OGZDS, cette fonction est assurée par un officier supérieur ou général. Le DMD est chargé de :

- représenter les armées auprès du préfet et des autorités locales ;
- coordonner les relations avec les acteurs institutionnels et économiques ;
- contribuer à la diffusion des enjeux de défense au niveau territorial ;
- participer aux dispositifs de préparation et de gestion des crises.

Il constitue l'interlocuteur privilégié des acteurs locaux, notamment dans le cadre des relations Armée–Nation.

3.3.4. Commandement des formations militaires (base, régiment, etc.)

Au niveau local, le commandement des formations militaires (bases, régiments, unités, établissements) est assuré par les chefs de corps ou commandants de formation. Ils sont responsables :

- de la préparation et du fonctionnement de leur unité ;
- de la gestion des personnels et des moyens ;
- de l'intégration de leur formation dans l'environnement territorial.

Ils participent également à la vie locale et entretiennent des relations régulières avec les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, institutions), contribuant ainsi à l'ancrage des armées dans leur environnement.

3.4. Les directions et services interarmées, acteurs et décideurs des marchés publics de la défense (armement et hors armement)

Au-delà des forces opérationnelles, les armées s'appuient sur un ensemble de directions et de services interarmées chargés du soutien, de l'équipement, de la gestion et de l'administration.

Ces entités jouent un rôle central dans la définition des besoins, la passation et l'exécution des marchés publics de la défense, qu'il s'agisse d'armement ou de prestations de soutien (infrastructures, énergie, logistique, numérique, santé, services).

Elles constituent, pour les entreprises, des interlocuteurs clés, à la fois prescripteurs, acheteurs et partenaires dans la mise en œuvre des politiques publiques de défense.

3.4.1. Direction Générale de l'Armement (DGA)

La Direction générale de l'armement (DGA) est responsable de la préparation et de la conduite des programmes d'armement. Elle intervient sur l'ensemble du cycle de vie des équipements militaires :

- expression des besoins capacitaires ;
- conception et développement des systèmes ;
- acquisition et suivi des programmes ;
- soutien à l'innovation et à la recherche.

La DGA constitue le principal acteur des marchés d'armement et un partenaire structurant pour l'industrie de défense, en lien étroit avec les grands groupes, les PME et les acteurs de la recherche.

3.4.2. Etablissement Principal des Munitions Méditerranée (EPMu MED)

L'Établissement principal des munitions Méditerranée assure la gestion, le stockage, la maintenance et la distribution des munitions au profit des forces. Il intervient dans des domaines sensibles nécessitant des compétences spécifiques :

- logistique et stockage sécurisé ;
- maintenance et contrôle des munitions ;
- distribution au profit des unités.

Ses activités génèrent des besoins en prestations techniques, logistiques et industrielles, en lien avec des entreprises spécialisées.

3.4.3. Service de l'Énergie Opérationnelle (SEO)

Le Service de l'énergie opérationnelle est chargé de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des ressources énergétiques nécessaires aux forces. Il couvre notamment :

- carburants terrestres, aéronautiques et navals ;
- infrastructures de stockage et de distribution ;
- sécurisation des approvisionnements.

Le SEO constitue un acteur clé dans les marchés liés à l'énergie, aux infrastructures associées et aux services logistiques.

3.4.4. Centre d'Appui Numérique

Le Centre d'appui numérique assure le déploiement, l'exploitation et le maintien des systèmes d'information et de communication au profit des armées.

Il intervient dans des domaines stratégiques :

- infrastructures numériques et réseaux ;
- cybersécurité ;
- systèmes d'information opérationnels et de gestion.

Il constitue un interlocuteur majeur pour les entreprises du numérique, notamment dans les domaines des infrastructures, des logiciels et de la sécurité des systèmes d'information.

3.4.5. Plateforme Commissariat Sud (PFC Sud)

Le Centre d'appui numérique assure le déploiement, l'exploitation et le maintien des systèmes d'information et de communication au profit des armées. Il intervient dans des domaines stratégiques :

- infrastructures numériques et réseaux ;
- cybersécurité ;
- systèmes d'information opérationnels et de gestion.

Il constitue un interlocuteur majeur pour les entreprises du numérique, notamment dans les domaines des infrastructures, des logiciels et de la sécurité des systèmes d'information.

3.4.6. Service d'Infrastructure de la Défense Méditerranée (SID MED)

Le Service d'infrastructure de la Défense Méditerranée est responsable de la gestion, de l'entretien et du développement du patrimoine immobilier du ministère des Armées. Ses missions couvrent la :

- construction et la rénovation d'infrastructures ;
- maintenance des installations ;
- gestion du foncier et des emprises.

Le SID MED est un acteur majeur des marchés de travaux publics, d'ingénierie et de maintenance.

3.4.7. Service de Santé des Armées (HIA Sainte Anne, CMA 9...)

Le Service de santé des armées (SSA) assure le soutien médical des forces, en métropole et en opérations. Dans le Var, il s'appuie notamment sur :

- l'Hôpital d'instruction des armées (HIA) Sainte-Anne ;
- les centres médicaux des armées (CMA).

Il intervient dans des domaines variés :

- Santé publique et épidémiologie ;
- soins hospitaliers et médecine spécialisée ;
- médecine opérationnelle ;
- logistique médicale et équipements de santé.

Le SSA génère des besoins en équipements médicaux, services spécialisés et partenariats avec les acteurs de santé.

3.4.8. Centre Militaire de Gestion (CMG)

Le Centre militaire de gestion est chargé de la gestion administrative des personnels civils du ministère des Armées. Il assure notamment :

- la gestion des carrières ;
- le suivi administratif et statutaire ;
- la gestion des ressources humaines civiles.

Il constitue un acteur clé dans la gestion des ressources humaines civiles et dans les interactions avec les prestataires associés.

3.4.9. Etablissement Territorial de Logement (ETL)

L'Établissement territorial de logement assure la gestion du parc de logements du ministère des Armées. Il intervient dans :

- la gestion et l'entretien des logements
- les opérations de construction et de rénovation
- l'accompagnement des personnels dans leur mobilité

L'ETL participe aux dynamiques locales du logement et génère des besoins en prestations immobilières et en services associés.

3.5. Les acteurs de l'emploi et de la reconversion

Les armées disposent de dispositifs dédiés à l'accompagnement des personnels militaires et civils dans leur transition vers l'emploi civil. Ces dispositifs visent à sécuriser les parcours professionnels, à valoriser les compétences acquises en service et à faciliter l'intégration dans le tissu économique.

Ils constituent également un point d'entrée privilégié pour les entreprises souhaitant recruter des profils qualifiés, immédiatement opérationnels et dotés d'une expérience reconnue dans des environnements exigeants.

3.5.1. Défense Mobilité : accompagnement des personnels militaires et civils vers l'emploi civil

Défense Mobilité est l'agence du ministère des Armées chargée de l'accompagnement vers l'emploi des personnels militaires et civils en reconversion, ainsi que de leurs conjoints. Elle intervient à chaque étape du parcours de transition :

- l'information et orientation professionnelle ;
- le bilan de compétences et construction du projet professionnel ;
- l'accompagnement à la formation et à la certification ;
- la mise en relation avec les entreprises et les recruteurs.

L'agence s'appuie sur un réseau de conseillers répartis sur l'ensemble du territoire, en lien étroit avec les acteurs économiques locaux.

Elle entretient des partenariats avec de nombreuses entreprises, facilitant :

- l'accès à un vivier de candidats qualifiés ;
- l'organisation de recrutements ciblés ;
- la mise en place de dispositifs d'intégration adaptés.

Les profils accompagnés présentent des compétences directement transférables au monde de l'entreprise, notamment :

- management et leadership ;
- gestion de crise et prise de décision ;
- rigueur, discipline et sens de l'engagement ;
- capacité à évoluer dans des environnements complexes.

En facilitant la reconversion des personnels et leur intégration dans le tissu économique, Défense Mobilité contribue à la fois :

- à la sécurisation des parcours professionnels ;
- au renforcement du lien entre les armées et les entreprises ;
- à la dynamique de l'emploi au niveau territorial.

3.5.2. Cellules reconversion et formation

Défense Mobilité accompagne les militaires dans leur transition professionnelle grâce à ses cellules de reconversion, qui offrent un suivi personnalisé et des conseils adaptés à chaque projet.

L'organisme propose également des dispositifs de formation visant à développer les compétences et faciliter l'accès à un emploi durable dans le secteur civil.



04 - LA RÉSERVE MILITAIRE ET LA GARDE NATIONALE

GUIDE ACCULTURATION ARMÉE ENTREPRISES - COMITÉ DE LIAISON DÉFENSE VAR

4.1. La réserve militaire et la Garde nationale

A la fin de la conscription, il est créé une réserve militaire à 2 composantes (loi du 22 octobre 1999) :

- la réserve opérationnelle ;
- la réserve citoyenne.

La réserve militaire permet à des citoyens, salariés ou dirigeants, de s'engager au service des armées tout en poursuivant leur activité professionnelle. Elle constitue un levier majeur du lien Armée-Nation (cohésion nationale).

4.1.1. La réserve opérationnelle des armées

La réserve opérationnelle consiste à :

- exercer les missions suivantes :
- apporter un renfort temporaire aux forces armées, sur le territoire ou à l'étranger ;
- dispenser un enseignement de défense ;
- servir auprès d'une entreprise participant au soutien des forces armées.

Les modalités et les conditions pour devenir réserviste :

- nationalité française, âge 17-72 ans, JDC effectuée, aptitude médicale, casier judiciaire compatible ;
- durée de l'engagement : 1 à 5 ans renouvelables, avec 5 à 120 jours d'activité par an, extensibles à 210 jours pour des missions d'importance nationale ou internationale ;
- indemnisation et avantages : solde selon grade, primes possibles, maintien des droits sociaux pour les salariés ;
- cumul activité professionnelle et engagement dans la réserve opérationnelle des armées.

Si les activités se déroulent pendant le temps de travail, le salarié doit prévenir son employeur au moins 1 mois avant son absence, de préférence par courrier RAR.

Ce délai est réduit à 15 jours si le contrat d'engagement comporte, avec l'accord de l'employeur, une clause de réactivité.

Pour les salariés du secteur privé : en activité de réserviste, le contrat de travail est suspendu. Les périodes d'activité sont considérées comme des périodes de travail effectif pour les avantages en matière d'ancienneté, d'avancement, de congés payés et de droits aux prestations sociales (maladie, décès...). Le salarié retrouve son emploi à son retour.

4.1.2. La réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCDS)

La loi du 27 janvier 2017 sur l'égalité et la citoyenneté instaure la réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCDS) avec le statut de collaborateur bénévole du service public.

Elle vise à entretenir l'esprit de défense et à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées.

Elle est constituée de volontaires agréés par l'autorité militaire en raison de leurs compétences professionnelles, de leur expérience ou de leur intérêt porté aux questions relevant de la défense nationale et des armées.

Le candidat doit être âgé de 17 ans minimum, être de nationalité française et jouir de ses droits civiques.

Les réservistes citoyens de défense et de sécurité (RCDS) sont admis au choix, parmi :

- les membres de la société civile, avec ou sans expérience militaire préalable
- les anciens militaires d'active, au terme de leur obligation de disponibilité
- les anciens volontaires de la réserve opérationnelle à l'issue de leur contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) opérationnelle

Les RCDS reçoivent par leur autorité militaire de rattachement une information continue destinée à parfaire leur connaissance de la défense et des armées.

4.1.3. La Garde nationale

La Garde nationale a été créée le 13 octobre 2016 à la suite des attentats terroristes de 2015-2016, dans un contexte de forte demande d'engagement citoyen et de nécessité de renforcer la résilience nationale. Elle constitue aujourd'hui un outil structurant de mobilisation de la société civile au service de la sécurité du pays.

La Garde nationale regroupe l'ensemble des réserves opérationnelles de :

- Armées (Terre, Air, Marine, SCA, SSA, etc.) ;
- Gendarmerie nationale ;
- Police nationale.

Elle représente un réservoir capacitaire mobilisable pour :

- la protection du territoire ;
- le renforcement des forces de sécurité intérieure ;
- le soutien aux populations ;
- la continuité des missions régaliennes.

La Garde nationale ne définit ni la préparation opérationnelle ni l'emploi tactique des réserves. Ces prérogatives relèvent exclusivement des chaînes opérationnelles propres à chaque institution (armées, directions et services, gendarmerie, police).

La Garde nationale est placée sous l'autorité conjointe :

- du ministre des Armées ;
- du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer.

Elle assure :

- la coordination interministérielle des politiques de réserve ;
- la cohérence capacitaire entre les différentes forces ;
- la valorisation de l'engagement citoyen ;
- la relation avec les entreprises et les acteurs économiques.

La Garde nationale contribue à la capacité du pays à faire face à :

- des crises sécuritaires ;
- des catastrophes naturelles ;
- des tensions internationales ;
- des besoins ponctuels de renfort territorial.

Les entreprises jouent un rôle déterminant dans la disponibilité des réservistes.

Leur engagement se traduit par :

- des conventions de soutien (aménagement du temps de travail, congés dédiés) ;
- des politiques internes favorables ;
- la reconnaissance de l'engagement citoyen comme atout professionnel.

Ce partenariat public privé renforce directement la capacité de mobilisation nationale.

La Garde nationale constitue un pilier de la résilience française, en fédérant l'engagement citoyen au service de la sécurité nationale. Son efficacité repose sur une coordination inter ministérielle solide, une politique RH modernisée et un partenariat renforcé avec les entreprises.

Elle incarne un modèle d'engagement partagé entre l'État, les forces de sécurité et la société civile.

4.2. La Réserve militaire : un engagement compatible avec l'entreprise

Employer des salariés appartenant à la réserve représente un véritable atout pour les entreprises, tant sur le plan humain que stratégique.

Les réservistes apportent :

- Compétences professionnelles : rigueur, discipline, sens des responsabilités, esprit d'équipe, gestion de situations complexes ;
- Valeurs humaines : loyauté, engagement citoyen, sens du devoir ;
- Avantages stratégiques : compétences directement utiles en entreprise (gestion de crise, sécurité, logistique) ;
- Valorisation de l'image : engagement citoyen et RSE renforcée.

Soutenir l'engagement de salariés réservistes contribue à renforcer le lien entre la Nation et le monde économique, tout en offrant à l'entreprise des profils polyvalents, engagés et capables de s'adapter rapidement.

Ainsi, loin d'être une contrainte, la présence de réservistes constitue une véritable opportunité de développement et de valorisation pour les organisations.



05 - LE SERVICE MILITAIRE UN OUTIL D'INSERTION ET DE RECRUTEMENT

5.1. Le service national (SN)

Le service national est un engagement militaire, volontaire et sélectif, pour les jeunes de 18 à 25 ans, avec ou sans diplôme d'une durée de 10 mois. Après un mois de formation militaire, le jeune est affecté à une mission de neuf mois au sein d'une des trois armées (Terre, Marine nationale, Air et Espace) pour soutenir la défense nationale.

Il peut s'agir de missions :

- de protection du territoire (opération Sentinelle, surveillance et protection de sites militaires...);
- de soutien au fonctionnement quotidien des armées (soutien logistique, restauration, maintenance, électricité, tâches administratives...);
- d'expertise dans des domaines techniques ou spécialisés (ingénierie, cyber/data, santé, droit, traduction...).

Les avantages pour les volontaires :

- une solde d'au moins 800 euros brut par mois, non imposable,
- d'une carte SNCF «militaire» avec 75 % de réduction,
- L'hébergement, la restauration, la tenue et le matériel sont entièrement pris en charge.

Comment postuler ?

- sur les sites de recrutement des armées : Terre, Air, Marine ;
- auprès d'un Centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa) ;
- via le numéro vert dédié (09 70 84 51 51) ;
- lors de la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC).

En savoir plus : www.sengager.fr/editos/service-national

5.2. Le Service Militaire Volontaire (SMV)

Le Service militaire volontaire (SMV) est un dispositif d'insertion socio-professionnelle mis en œuvre dans un cadre militaire.

Le SMV s'adresse aux jeunes Français âgés de 18 à 25 ans en situation de décrochage scolaire ou professionnel résidant en métropole. Il donne l'opportunité de se reconstruire sur le plan personnel, professionnel et citoyen. Son ambition : offrir à ces jeunes une véritable chance de se structurer, de gagner en savoir-être et en compétences, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, dans le secteur civil ou au sein des armées.

Les principales caractéristiques du SMV :

- Durée : 8 à 12 mois ;
- Rémunération : 561€ NET ;
- Certifications : permis de conduire, diplôme SST ;
- Certifications professionnelles : logistique, sécurité, restauration, travaux publics et mécanique ;
- Alimentation et hébergement inclus.

Objectif : s'insérer dans le monde du travail et contribuer à la cohésion nationale.

Comment postuler ? <https://linktr.ee/smv.marseille>

CVthèque de nos jeunes disponibles sur le marché de l'emploi : [Lien](#)



06 - LES AXES DE PARTENARIAT ARMÉE ENTREPRISES

6.1. Emploi et recrutement

Le recrutement d'anciens militaires et de leurs conjoints : un levier stratégique. Le recrutement d'anciens militaires, qu'ils soient issus de carrières longues, de contrats courts ou de la réserve, constitue une opportunité stratégique pour les entreprises du territoire du Var.

Formés dans des environnements exigeants, ces profils disposent de compétences directement mobilisables en entreprise :

- leadership et sens des responsabilités ;
- gestion de crise et prise de décision rapide ;
- rigueur et discipline ;
- capacité à évoluer dans des contextes complexes et incertains.

Leur diversité de parcours – du technicien spécialisé au cadre expérimenté – leur permet de répondre à un large éventail de besoins, notamment dans les secteurs en tension.

6.1.1. Un accompagnement structuré vers l'emploi

Dans une logique de reconversion, des dispositifs d'accompagnement existent pour faciliter leur transition vers le secteur civil, en lien avec les acteurs institutionnels et les réseaux locaux.

Par ailleurs, l'intégration de réservistes au sein des effectifs constitue un levier complémentaire, permettant aux entreprises de bénéficier de compétences régulièrement actualisées tout en contribuant à l'effort de défense nationale. En structurant leurs pratiques de recrutement et d'intégration, les entreprises valorisent ces parcours singuliers et participent activement à une dynamique territoriale alliant performance économique et engagement citoyen.

6.1.2. Les conjoints de militaires : un vivier de talents à valoriser

Le recrutement des conjoints de militaires constitue un enjeu structurant pour l'attractivité et la cohésion du territoire du Var, marqué par une forte présence des forces armées.

En raison des mutations régulières et des contraintes propres à la vie militaire, ces conjoints connaissent souvent des parcours professionnels discontinus, malgré :

- des niveaux de qualification élevés ;
- des compétences immédiatement mobilisables (adaptabilité, autonomie, sens des responsabilités).

6.1.3. Un levier bénéfique pour le territoire et les entreprises

Faciliter leur accès à l'emploi représente :

- un soutien concret à la condition militaire ;
- une réponse aux besoins de recrutement des entreprises locales ;
- un facteur de stabilisation et d'attractivité du territoire.

En valorisant ces profils et en facilitant leur intégration, les entreprises s'inscrivent dans une dynamique vertueuse, au croisement des enjeux économiques, sociaux et de défense.

6.2. Innovation et économie

6.2.1. Un levier stratégique pour le développement économique

Le partenariat Armée-Entreprises constitue un levier stratégique majeur au service du développement économique et de l'innovation technologique, en particulier dans des territoires à forte implantation militaire comme le Var. Par leur poids économique, les armées représentent un acteur structurant de la commande publique, générant chaque année des volumes d'achats significatifs dans des secteurs variés : industrie, services, numérique, logistique ou maintenance.

Ces marchés offrent aux entreprises – notamment aux PME et ETI – des opportunités concrètes :

- accès à de nouveaux débouchés ;
- diversification de l'activité ;
- montée en compétences et en exigences qualité.

6.2.2. Un écosystème industriel innovant

Au-delà de la commande directe, la sous-traitance dans le secteur de la défense contribue à structurer un écosystème industriel dense, résilient et innovant. De nombreuses entreprises locales s'intègrent dans des chaînes de valeur complexes, en lien avec des donneurs d'ordre majeurs, et participent au développement de solutions technologiques de pointe.

Les domaines suivants illustrent particulièrement cette dynamique :

- numérique et data ;
- intelligence artificielle ;
- robotique ;
- cybersécurité ;
- systèmes embarqués ;
- ...

Ces collaborations génèrent des retombées directes en matière d'innovation et de compétitivité pour le tissu économique local.

6.2.3. Une dynamique d'innovation duale

La question de la dualité des produits ou des technologies représente un cas particulier de l'analyse des stratégies de développement ou de diversification que vit toute entreprise.

Pour une entreprise spécialisée dans les marchés de la défense, cela signifie aller chercher des clients sur des marchés connexes ou sur les marchés civils commerciaux.

Pour les entreprises qui travaillent pour les marchés grand public, cela signifie adapter leurs produits et leurs technologies pour les marchés de la défense. La coopération entre sphères militaire et économique favorise les transferts de technologies et de savoir-faire. Elle s'inscrit dans une logique d'« économie duale » :

- les innovations issues de la défense trouvent des applications dans le civil (sécurité, santé, mobilité, énergie) ;
- les innovations du secteur civil renforcent les capacités opérationnelles des armées.

6.2.4. Un enjeu de souveraineté et de compétitivité

Ces partenariats contribuent directement au renforcement de la souveraineté industrielle et technologique nationale.

En soutenant des filières stratégiques et en consolidant les compétences sur le territoire, ils permettent :

- de sécuriser les approvisionnements ;
- de préserver l'autonomie stratégique ;
- de positionner les entreprises françaises sur des marchés à forte valeur ajoutée, en France comme à l'international.

Pour les entreprises du Var, s'inscrire dans cette dynamique représente une opportunité de croissance durable, à la croisée des enjeux économiques, technologiques et de défense.

6.3. Engagement sociétal

6.3.1. Un partenariat au service de l'intérêt général

Au-delà des enjeux économiques, le partenariat Armée-Entreprises s'inscrit pleinement dans une démarche d'engagement sociétal et de responsabilité collective.

Il contribue à renforcer le lien entre l'Armée et la Nation, en rapprochant deux univers aux cultures différentes mais aux finalités communes : servir l'intérêt général et renforcer la résilience du pays.

6.3.2. Des entreprises actrices du lien Armée-Nation

Les entreprises engagées aux côtés des armées affirment leur rôle d'acteurs citoyens, notamment à travers :

- l'emploi de réservistes opérationnels ;
- la mise en place de dispositifs de soutien internes ;
- leur participation à des initiatives en lien avec la défense.

La signature de conventions avec la Garde nationale constitue un exemple concret : elle formalise l'engagement de l'entreprise à faciliter la disponibilité de ses salariés réservistes tout en reconnaissant les compétences acquises dans ce cadre.

De même, l'adhésion au manifeste ProMilès* traduit une volonté de soutenir durablement la communauté de défense, en favorisant l'emploi des militaires, anciens militaires et réservistes.

* Le manifeste ProMilès, lancé conjointement par l'État-major des armées et le MEDEF est une lettre d'intention volontaire qui vise à renforcer les liens entre les entreprises et les unités militaires locales. Il encourage notamment le soutien aux militaires d'active ou de réserve, aux anciens militaires, aux blessés des armées et à leurs familles, afin de favoriser des partenariats locaux et de renforcer la cohésion nationale.

6.3.3. Un levier de responsabilité sociétale (RSE)

Dans une logique de RSE, ce partenariat se traduit par des actions concrètes :

- soutien à l'emploi de publics spécifiques ;
- promotion de l'inclusion ;
- participation à des dynamiques de solidarité nationale ;
- contribution à la sécurité collective.

Il permet également de donner du sens à l'engagement des collaborateurs, en les associant à des missions porteuses de valeurs fortes : engagement, solidarité, dépassement de soi.

6.3.4. Un facteur d'attractivité et de performance

Cet engagement constitue aussi un levier de valorisation pour l'entreprise :

- en interne : renforcement de la cohésion et de la culture d'entreprise ;
- en externe : amélioration de l'image, attractivité accrue auprès des talents et des partenaires.

En affirmant son utilité sociale et son implication dans le bien commun, l'entreprise consolide sa position d'acteur responsable et engagé sur son territoire.

Le partenariat Armée-Entreprise apparaît ainsi comme un dispositif bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes :

- il favorise l'emploi ;
- soutient la dynamique économique ;
- renforce l'engagement sociétal.

À ce titre, il constitue un levier structurant pour répondre aux défis contemporains, tout en contribuant à rapprocher durablement les mondes militaire et civil.



07 - ENTREPRISES

ARMÉE : MODE D'EMPLOI

GUIDE ACCULTURATION ARMÉE ENTREPRISES - COMITÉ DE LIAISON DÉFENSE VAR

• **Avoir un réserviste dans son entreprise**

Contact : Pierre PILLET coordonnateur des correspondants Garde Nationale employeur de la ZDS Sud – pierre1.pillet@def.gouv.fr – 06 78 77 71 77

• **Recruter : un(e) ancien militaire et/ou un blessé, un(e) conjoint de militaire**

Contact : Défense mobilité

- o Antenne Défense mobilité de Toulon, 13 avenue du général Magnan 83000 Toulon, defense-mobilite-pdm-se-adm-toulon.cpres.fct@intradef.gouv.fr
- o Antenne Défense mobilité de Draguignan, Quartier Bonaparte 83000 Draguignan, defense-mobilite-pdm-se-adm-draguignan.cmi.fct@intradef.gouv.fr

• **Répondre à un marché défense**

Contact : TVT Innovation

- o Catherine PASSAQUET (Directrice Opérationnelle Entreprises, Cheffe de projet Territoire d'Industrie passaquet@tvt.fr , 06 12 58 50 46
- o Olivier AGOSTINO (Directeur System Factory) agostino@tvt.fr

• **Favoriser la dualité dans la stratégie des entreprises**

Contact : TVT Innovation

- o Catherine PASSAQUET (Directrice Opérationnelle Entreprises, Cheffe de projet Territoire d'Industrie passaquet@tvt.fr , 06 12 58 50 46
- o Olivier AGOSTINO (Directeur System Factory) agostino@tvt.fr

• **S'engager avec ProMiles**

Contact : CLD 83

- o Philippe LEMAIRE – pole.eco@upv.org – 04.94.09.78.83



CONCLUSION

GUIDE ACCULTURATION ARMÉE ENTREPRISES - COMITÉ DE LIAISON DÉFENSE VAR

Le monde militaire et le monde de l'entreprise partagent des valeurs essentielles : engagement, sens du collectif, rigueur, adaptabilité et performance.

Pour le territoire du Var, ce partenariat :

- Dynamise l'emploi local et valorise des compétences rares ;
- Renforce la cohésion et la résilience du territoire ;
- Stimule l'innovation et le développement économique.

Pour les entreprises, il représente :

- L'accès à des profils qualifiés et opérationnels ;
- La possibilité de participer à des projets innovants à forte valeur ajoutée ;
- Un levier pour renforcer leur responsabilité sociétale, leur image et leur attractivité.

Ce guide est une invitation à l'action :

Chaque entreprise peut s'engager concrètement :

- recruter un réserviste, un ancien militaire ou un conjoint de militaire ;
- répondre à un marché public ;
- devenir mécène ;
- ou signer le manifeste ProMilès ;
-

L'objectif est de construire un écosystème local où armée et entreprises coopèrent, innovent et renforcent la sécurité et la résilience de la Nation.